

Vosges Justice

La conseillère départementale Claudie Pruvost toujours dans l'œil de la Justice

Après plus d'un an et demi d'enquête, le procureur affirme que Claudie Pruvost pourrait être poursuivie pour prise illégale d'intérêts. Consultée pour avis, l'Agence française anticorruption partage la même analyse.

Vosges Matin

<https://www.vosgesmatin.fr//edition-de-la-plaine/2018/07/01/la-conseillere-departementale-claudie-pruvost-toujours-dans-l-oeil-de-la-justice>

Le 01/07/2018



Photo HD L'enquête préliminaire concernant Claudie Pruvost a débuté à l'automne 2016. Photo d'archives A.A.

Depuis plus d'un an et demi maintenant, l'enquête préliminaire concernant Claudie Pruvost suit son cours. Et aux dires du procureur de la République, « elle a bien évolué... »

Depuis l'automne 2016, des investigations judiciaires ont en effet été menées suite à un signalement que l'association Anticor a effectué auprès de la Justice. Ce signalement dénonçait la participation de la conseillère départementale vittelloise au sein de la commission locale de l'eau. L'élue était même à l'époque la présidente de cette entité en charge d'examiner les scénarios d'action possibles pour remédier au déficit chronique de la nappe d'eau GTI (Grès des trias inférieur) sur le secteur de Vittef.

Pour information, cette commission est composée de représentants de l'État, des collectivités, d'établissements publics mais aussi d'organismes professionnels et d'associations. L'organisme, créé en 2010, avait pour mission d'aménager un

schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) pour trouver des solutions à ce déficit d'eau chronique.

En avril 2016, la commission s'est donc réunie afin d'examiner ces différents scénarios. Sauf que les représentants des associations environnementales ont reproché un parti pris en faveur des industriels, gros consommateurs de cette eau de la nappe GTI. Selon les associations, aucune des trois solutions envisagées ne prévoyait une réduction des prélèvements effectués par ces industriels, en l'occurrence Nestlé Waters et la fromagerie de l'Ermitage. Mais ce qui pointe surtout Anticor, c'est le fait que Claudie Pruvost, soit l'épouse de Bernard Pruvost, cadre de chez Nestlé à l'époque des faits, ait pris part à des décisions préservant les intérêts de la multinationale suisse. En d'autres termes, Anticor dénonce un éventuel conflit d'intérêts dans ce dossier.

Saisi dans ce contexte, le Parquet a donc mené de longues investigations. Et d'après le procureur Étienne Manteaux, certains éléments seraient à charge contre l'élue vosgienne. « L'enquête pénale tend à démontrer que, lors du processus d'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion de la nappe GTI par la commission locale de l'eau, des faits pouvant recevoir la qualification pénale de prise illégale d'intérêts sont susceptibles d'avoir été commis par Claudie Pruvost et l'association Vigie de l'eau » affirme le procureur, via un communiqué de presse. Pour ces faits, la peine maximale encourue est de cinq ans d'emprisonnement et 500 000 € d'amende.

Auditions de témoins à venir

Mais à l'heure actuelle, aucune poursuite n'a été engagée. La décision de convoquer, ou pas, l'élue devant un tribunal correctionnel sera prise par Nicolas Heitz, le successeur d'Étienne Manteaux. Car l'enquête va se poursuivre encore quelques mois avec l'audition des derniers témoins.

Cela étant, un autre élément pourrait faire peser le dossier du mauvais côté pour l'élue. Très récemment, celui-ci a été envoyé à Paris, auprès de l'Agence française anticorruption, dont la mission est d'aider les autorités à prévenir et détecter les faits de corruption, de trafic d'influence, de détournement de fonds publics et de prise illégale d'intérêts. Consultée pour avis, l'agence a confirmé l'analyse menée par le Parquet spinalien.

De quoi inquiéter la principale intéressée ? Pas vraiment si on en croit ses déclarations. « C'est la procédure classique suite à un signalement. J'ai été entendue il y a plusieurs mois par les services de gendarmerie et je suis sereine quant à la suite qui sera donnée à l'enquête », déclare sobrement Claudie Pruvost qui, si tout se passe bien, devrait connaître son sort judiciaire d'ici la fin de cette année.

Sergio DE GOUVEIA

[L'enquête préliminaire concernant Claudie Pruvost a démarré il y a plus de 18 mois](#)